

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 28646**

Intitulé

Technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Klaxon rouge	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

323t Réalisation du service : montage, éclairage, prise de vue et prise de son

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant réalise et met en œuvre la technique d'un spectacle ou d'une manifestation nécessitant des moyens d'éclairage et/ou de sonorisation.

Travaillant sous la responsabilité du directeur technique ou du régisseur général, il doit tenir compte des spécifications d'un cahier des charges inhérent à la manifestation, dans le respect des règles de sécurité.

Le technicien(ne) doit, outre les qualités humaines et relationnelles indispensables au travail en équipe, posséder un certain nombre de compétences :

- Maîtriser des techniques d'installation, de réglage et d'exploitation des systèmes d'éclairage et de sonorisation.
- Maîtriser des moyens de levage et d'accrochage des matériels son et lumière.
- Maîtriser et appliquer les règles de sécurité
- Maîtriser la gestion d'un parc de matériel et de son entretien.
- Maîtriser la logistique liée à la préparation d'un évènement.
- Prendre des initiatives au niveau technique pour s'adapter à des situations non prévues au cahier des charges.

Le technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant pourra être amené à travailler dans des environnements très divers, ceux-ci conditionnant la méthode de travail et le mode d'organisation interne (Salles de spectacle, Prestataires de service, Tourneurs, Collectivités locales, etc).

Fonction : Responsable de l'atteinte des objectifs fixés par le cahier des charges, et du bon fonctionnement du plateau technique placé sous sa responsabilité

Technicien(ne) son /éclairage

Les capacités attestées :

Maîtriser des logiciels spécifiques à sa profession

- Son (Audacity)
- Lumière (Whitecat, Schwarzpeter)

Levage et accrochage :

Maîtriser les techniques essentielles sur les systèmes d'accroche. Utiliser les équipements de protection individuelle et appliquer les règles de sécurité prévues à cet effet.

Entretien et maintenance :

Diagnostiquer et réparer des pannes usuelles dans les domaines de l'électricité, du son et de la lumière, etc.

Sonorisation :

Installer et exploiter un système de sonorisation.

Savoir adapter les matériels aux contraintes du contexte. Répondre aux exigences d'un cahier des charges ou d'une fiche technique

Lumière:

Installer et exploiter un système d'éclairage en respectant un plan de feu. Diagnostiquer et réparer des pannes usuelles. Répondre aux exigences d'un cahier des charges ou d'une fiche technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien(ne) son et lumière va exercer son activité principalement dans l'environnement du spectacle vivant, en lieux clos ou ouverts, mais également dans le cadre de toutes les manifestations ou événements qui nécessitent des moyens en sonorisation ou en éclairage (séminaire, assemblées générales, congrès, défilé de mode, domaine de l'animation et des loisirs, son et lumière, etc.)

Le technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant peut exercer sa fonction dans différentes entreprises telles que les entreprises de spectacles et/ou d'évènementiel (production et/ou diffusion), prestataires de service du spectacle, salles de spectacle, etc. qui peuvent exister sous des statuts et des formes très divers : Associations, TPE, PME, grandes entreprises, collectivités territoriales, scènes nationales, théâtres privés etc.

Technicien(ne) (ne) Son, Technicien(ne) (ne) Lumière.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1504 : Éclairage spectacle

L1508 : Prise de son et sonorisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les compétences, objet de la certification, sont vérifiées et notées lors d'épreuves théoriques et pratiques, complétées par une évaluation en situation réelle, notamment lors des stages en entreprises :

Contrôles théoriques et épreuves pratiques au cours de la formation

- Evaluation en situation
- Evaluation des stages en entreprises
- Rapports de stages
- Examen final
- Entretien final avec un jury de professionnels

La certification est décernée au candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Extérieur à l'organisme de formation : 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné : · 1 représentant des employeurs · 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
En contrat de professionnalisation	X	Extérieur à l'organisme de formation : 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné : · 1 représentant des employeurs · 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
Par candidature individuelle	X	Extérieur à l'organisme de formation : 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné : · 1 représentant des employeurs · 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Extérieur à l'organisme de formation : 2 représentants des entreprises du secteur professionnel concerné : · 1 représentant des employeurs · 1 représentant des salariés 1 représentant de Klaxon Rouge

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien son et lumière du spectacle vivant" avec effet au 21 mars 2008, jusqu'au 28 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 07 juillet 2017 publié au Journal Officiel du 19 juillet 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien(ne) son et lumière du spectacle vivant" avec effet au 28 avril 2017, jusqu'au 19 juillet 2022.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne 28 titres par an

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Domaine du Dourdy. 29750 Loctudy

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Domaine du Dourdy. 29750 Loctudy

Historique de la certification :

Certification précédente : Technicien son et lumière du spectacle vivant